

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

21 JUIN 2001

PROJET DE DECRET

RELATIF A L'ORGANISATION DU PREMIER DEGRE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION DE L'EDUCATION

(1) Voir Doc. 184 (2000-2001) n° 1.

Amendement n° 1

A l'article 13, remplacer les termes « 1^{er} septembre 2002 » par les termes « 1^{er} septembre 2004 ».

Justification

L'interdiction, même balisée, du transfert d'heures du 1^{er} degré vers les autres degrés va poser de nombreux problèmes à ces degrés et aux élèves qui les fréquentent.

Il est donc bon de reculer la date d'entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2004, date où les premiers effets du refinancement se feront sentir.

Ph. CHARLIER.
G. SENECA.
A.-M. CORBISIER-HAGON.